

tenue sous la présidence de Monsieur GRIMAUD, assisté(e)
de Madame LEQUEUX et Madame MEREAU, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteuse publique
Madame LATIF, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2102827	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral modificatif du 25 novembre 2020 autorisant des opérations de régulation des populations de grands cormorans sur les piscicultures de la SCEA les Chutes d'Aston et de la SCEA Ferme aquacole du Plantaurel pour la campagne 2020/2021, ensemble le rejet tacite du recours gracieux reçu le 26 janvier 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	M
	COMITÉ ECOLOGIQUE ARIEGEOIS	M
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
Observateur	PISCICULTURE DES CHUTES D'ASTON	
	FERME AQUACOLE DU PLANTAUREL	
02)	DOSSIER N° 2102828	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté préfectoral modificatif du 18 décembre 2020 autorisant des opérations de régulation des populations de grands cormorans sur les eaux libres du département de l'Ariège pour la campagne 2020/2021, ensemble le rejet tacite du recours gracieux reçu le 26 janvier 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	M
	COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS	M
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
Observateur	PISCICULTURE DES CHUTES D'ASTON	
	FERME AQUACOLE DU PLANTAUREL	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2206618	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe GRIMAUD
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision mettant fin aux fonctions de Mme M pour inaptitude absolue et définitive à l'exercice de toutes fonctions à l'issue du préavis de 2 mois, soit le 23 novembre 2022 avec demande d'expertise.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	HIRTZLIN-PINÇON OLIVIER (Cour)
Défendeur	FRANCE TRAVAIL OCCITANIE	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS ET ASSOCIÉS
04)	DOSSIER N° 2105627	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté en date du 13 juin 2021 du maire de Lescout portant permis de construire PC8114318C0011 à la SARL Ferme de l'Autan d'un bâtiment (P5) pour la ponte en plein air sur un terrain sis La Bouriette, ensemble le rejet implicite du recours gracieux du 5 août 2021.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
Intervenant	Monsieur et Madame M	Monsieur et Madame M
Défendeur	Monsieur et Madame M	Monsieur et Madame M
	COMMUNE DE LESCOUT	CABINET LABRY - NORAY ESPEIG (Cour)
	SARL FERME DE L'AUTAN	

09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2206962	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite par laquelle le préfet du Tarn a refusé de faire usage de ses pouvoirs en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et de prendre toutes les mesures idoines permettant de faire cesser l'exploitation irrégulière de l'élevage de poules pondeuses de la SAS GALLES sur le territoire de la commune de LESCOUT.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame M	Maître LARROUY-CASTÉRA Xavier
	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	Madame M	Madame M
	Monsieur M	Monsieur M
	PREFECTURE DU TARN	M CABINET LABRY - NORAY ESPEIG
06)	DOSSIER N° 2306445	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite du 26 août 2023 par laquelle le Président de la Communauté de Commune du Pays de Mirepoix a rejeté sa demande tendant à l'abrogation partielle du PLUi en ce qu'il a classé en zone agricole la parcelle située sur le terrain de la commune Le Peyrat, cadastrée section A n° 1793.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur M	SELARL CLEMENT-MALBEC-CONQUET (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX	SCP COURRECH & ASSOCIES

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2400783	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire Demande d'annulation de la délibération n°2022-39 portant abrogation de la carte communale et approbation du PLUi de la communauté de communes du Réquistanais du 19/10/2022 en tant qu'elle classe le terrain des consorts Derruau en zone agricole; ensemble les décisions implicites de rejt nées le 16/12/2023 et le 09/01/2024 opposées aux recours gracieux datés du 11/10/2023.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M	Maître VIMINI Vincent
	Monsieur M	Maître VIMINI Vincent
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RÉQUISTANAIS	JEAN-MARC PETIT - AVOCAT
08)	DOSSIER N° 2401002	RAPPORTEURE: Madame Marine MEREAU
Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté n° 2023-31-1578 du préfet de la Haute-Garonne, en date du 30 novembre 2023, portant retrait d'un certificat de résident pour ressortissant algérien d'un an, assorti d'une obligation de quitter le territoire de trente jours et fixant le pays de renvoi.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	SELARL CHMANI AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

Arrêté le 26/11/2025